

**FORUM SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION**  
**PROGRAMME**  
**Du 1 au 3 Octobre 2008**

FAO, Rome

**Mercredi, 1 octobre 2008**

09.00 - 10.00	Accueil et inscription des participants
10.00 – 10.50 Salle Verte A122	<b>Ouverture du Forum et discours liminaire</b>
10.50 – 11.30 Salle Verte A122	<b>Session plénière:</b> <b>Mise en œuvre du droit à l'alimentation: où en sommes nous?</b>
11.30 – 13.00 Salle Verte A122	<b>Session plénière:</b> <b>Expériences de la mise en œuvre du droit à l'alimentation dans les pays Membres de la FAO : Brésil</b>
13.00 - 15.00	Pause déjeuner
15.00 - 18.00 Salle Verte A122	<b>Session plénière:</b> <b>Expériences de la mise en œuvre dans les pays Membres de la FAO : Guatemala, Inde, Mozambique, Philippines, Ouganda</b>
18.30 - 20.00	Réception au 8ème étage de la FAO

**Jeudi, 2 octobre 2008**

10.00 – 13.00	<b>Panels en parallèle</b>
<b>Panel 1</b> Salle des Philippines C277	<b>Voix fortes: sensibilisation et formation</b> Seuls les porteurs d'obligations avertis sont en mesure de s'acquitter de leurs obligations. De la même manière, seuls les titulaires de droits informés ont la capacité de s'organiser et savent comment faire valoir leur droit à l'alimentation.
<b>Panel 2</b> Salle de Malaisie B227	<b>Justice accessible : législation et imputabilité</b> Ce n'est que s'ils peuvent compter sur une justice efficace, sur des institutions fiables et sur un système juridique axé sur le droit humain à l'alimentation que les titulaires de droits seront à même de tenir les porteurs d'obligations responsables de la garantie de la sécurité alimentaire.
13.00 – 15.00	Pause déjeuner

<p>15.00 – 18.00</p> <p><b>Panel 3</b> Salle des Philippines C277</p> <p><b>Panel 4</b> Salle de Malaisie B227</p>	<p><b>Panels en parallèle</b></p> <p><b>Ciblage: information et évaluation</b> Seuls les acteurs qui disposent d'informations pertinentes peuvent identifier les titulaires de droits les plus démunis et satisfaire les demandes concernant la sécurité alimentaire de ces derniers. Les politiques et les programmes devraient être concentrés sur les personnes les plus vulnérables et tout processus discriminatoire devrait être identifié et corrigé</p> <p><b>Impact durable: critères et contrôle</b> Ce n'est qu'avec des objectifs réalisables et grâce à une évaluation nationale et internationale continue, basée sur les communautés, que les porteurs d'obligations et les titulaires de droits peuvent garantir une sécurité alimentaire durable.</p>
--	--

**Vendredi, 3 octobre 2008**

<p>10.00 – 13.00</p> <p><b>Panel 5</b> Salle Verte A122</p>	<p><b>Action efficace: stratégie et coordination</b> Ce n'est que par le biais de politiques efficaces et de stratégies coordonnées fondées sur le respect des droits de l'homme que les porteurs d'obligations peuvent s'acquitter de leurs obligations de faire en sorte que les titulaires de droits puissent s'alimenter par ses propres moyens.</p>
<p>13.00 - 15.00</p>	<p>Pause déjeuner</p>
<p>15.00 – 16.30 Salle Verte A122</p>	<p><b>Session plénière:</b> <b>Regard vers le futur: prochaines étapes dans l'agenda du droit à l'alimentation</b></p>
<p>16.30 - 17.30 Salle Verte A122</p>	<p><b>Résumé par le Rapporteur et clôture du Forum</b> <b>Remarques finales</b></p>